



FINANCE : UNE RENTRÉE MOUVEMENTÉE

Après un été qui se sera avéré plutôt calme, les marchés financiers nous ont offert une rentrée plus animée, ponctuée de bonnes nouvelles, permettant aux différents indices européens de reprendre leur marche en avant pour se rapprocher des plus hauts de l'année. Ainsi, le CAC 40, après avoir cédé près de 7% entre début mai et la fin août, a repris plus de 5% sur le mois de septembre, une tendance qui continue en ce début de mois.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce regain d'appétit pour les actifs risqués, de la part des investisseurs.

* En premier lieu, il convient de rappeler que semaine après semaine, la croissance revient ou accélère dans les différentes zones du globe permettant d'attendre une croissance mondiale plus importante qu'espérée en début d'année.

Cette dernière permet aux banquiers centraux d'agir (relèvement des taux courts et réduction de la taille du bilan aux US) ou d'envoyer des signaux (baisse des achats d'actifs, discours pro croissance en Europe) montrant un virage sur les politiques monétaires mises en œuvre depuis près de 10 ans.

* A cela, et bien qu'il ne faille pas totalement écarter la situation actuelle en Espagne, nous pouvons également ajouter une diminution du risque politique.

* Enfin, ajoutons que les résultats d'entreprises ne cessent de s'améliorer montrant une dynamique plus connue depuis de longues années.

Ce mouvement va-t-il perdurer, sera-t-il accentué par une éventuelle mise en œuvre de la réforme fiscale aux Etats-Unis ? Il est bien difficile de se positionner aujourd'hui, mais une chose est certaine, la fin d'année est encore lointaine !



EVOLUTION DES INDICES DEPUIS JANVIER 2017

CAC 40	+10.48%
Dow Jones	+17.21%
DAX	+13.31%
Nasdaq	+22.70%
NIKKEI	+12.26%
OR	+11.13%

Taux de référence

Pays	2 ans	Var.	5 ans	Var.	10 ans	Var.
Allemagne	-0.774	-0.88%	-0.385	-1.46%	0.321	11.85%
Espagne	-0.1490	4.57%	0.3000	55.99%	1.6080	19.84%
France	-0.626	0.78%	-0.160	-3.77%	0.681	0.05%
Royaume-Uni	0.614	38.43%	0.801	4.83%	1.344	2.59%
Belgique	-0.607	4.64%	-0.321	1.75%	0.654	4.23%
Italie	-0.166	49.87%	0.808	2.65%	1.976	9.02%
Etats-Unis	1.521	-0.22%	1.924	-0.20%	2.256	0.50%

QUELS SONT LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE RISQUE ?

La volatilité

Elle mesure les amplitudes de variations du cours sur une période donnée. Plus la volatilité d'un fonds est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué. Toutefois, plus le risque est élevé, plus l'espérance de gain est importante. Cette notion de volatilité est matérialisée par le SRRI*, qui permet d'apprécier le niveau de volatilité des fonds de façon simple, en les classant sur une échelle allant de 1 à 7.

1 correspond au niveau de risque le plus faible, 7 au niveau de risque le plus élevé. Le SRRI traduit donc la tendance d'un fonds à fluctuer plus ou moins fortement à la hausse ou à la baisse. Par exemple, le niveau 4 indique que la valeur du fonds a varié de 5 à 10% au-dessus ou en-dessous de sa valeur moyenne (volatilité historique sur les cinq dernières années).



Le bêta

Il mesure la corrélation du fonds par rapport à son indice de référence. Un bêta égal à 1 révèle que le fonds aura tendance à varier dans la même proportion que son indice de référence, tandis qu'un bêta supérieur à 1 souligne le caractère agressif du fonds..

Le ratio de Sharpe

Il mesure la qualité de la performance du fonds. Pour cela, la performance du fonds est ajustée du risque pris. Un ratio de Sharpe supérieur à 1 indique que la performance du fonds a été obtenue avec un niveau de risque proportionnellement plus faible. Un ratio de Sharpe inférieur à 1 souligne que la performance du fonds a été réalisée avec un niveau de risque proportionnellement plus fort.

Où trouve-t-on le niveau de risque d'un fonds ? Dans le DICI.

Focus sur un fonds

FOCUS SUR ECHIQUIER ARTY

Evolution du fonds et de son indice depuis la création (Base 100)



Indice : source Bloomberg

Echiquier ARTY enregistre une performance de 63,4% contre 21,7% pour son indice depuis sa création.

Performances cumulées (%)

	Fonds	Indice
1 mois	+1,4	+1,0
YTD	+5,4	+3,0
3 ans	+12,8	+8,1
5 ans	+32,6	+19,5
Depuis la création	+63,4	+21,7

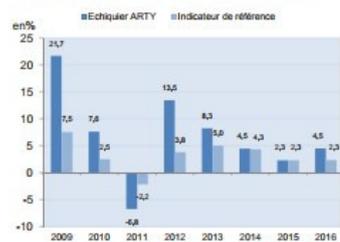
Performances annualisées (%)

	Fonds	Indice
1 an	+7,8	+4,4
3 ans	+4,1	+2,6
5 ans	+5,8	+3,6
Depuis la création	+5,4	+2,1

Valeur liquidative 1 833,54 €

	Fonds	Indice
Performances du mois écoulé	+1,4%	+1,0%
Performances des douze derniers mois	+7,8%	+4,4%
Encours de l'OPCVM	1293 M€	

Historique des performances annuelles



Indicateurs de risque (en %)

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du fonds	3,4	6,0	5,5
Volatilité de l'indice	2,6	4,2	3,9
Ratio de Sharpe	2,5	0,9	1,2
Beta	1,1	1,3	1,3
Alpha	3,4	4,7	13,1
Ratio d'information	1,9	0,6	1,0



Echiquier ARTY a profité de la fin de l'été pour se réexposer aux actions qui dépassent aujourd'hui 27% du fonds, contre un plus bas de 18% courant août.

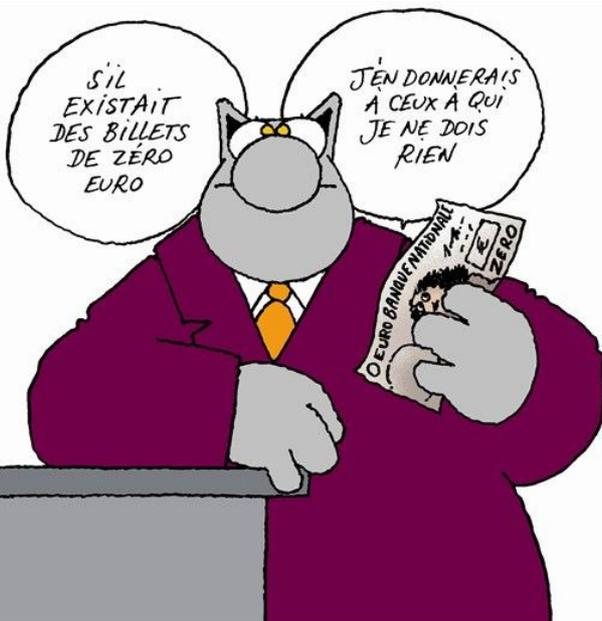
La vigueur de la croissance européenne ne se dément pas, la Banque Centrale Européenne tablant sur une progression de 2,2% pour la zone euro en 2017 - un niveau qui n'a pas été atteint depuis 10 ans et qui profitera à nos expositions cycliques.

La poche actions bénéficie en outre du regain des opérations financières via ALSTOM ou UNIPER.

Bien que l'inflation n'atteigne pas encore sa cible, nous sommes clairement sortis du risque déflationniste. D'un glissement annuel négatif il y a deux ans à un chiffre légèrement positif il y a un an, l'augmentation des prix est aujourd'hui de 1,5%. La modeste augmentation des taux longs au cours du mois (+8bp sur le 10 ans allemand) ne nous semble pas refléter ce changement de régime. Nous restons exposés au risque de crédit, mais peu au risque de taux (duration du fonds d'un an environ).

Echiquier ARTY progresse de 1,41% sur le mois et de 5,37% depuis le début de l'année.

LE SAVIEZ VOUS ? : LE PRÉSENT D'USAGE, EXISTE-T-IL UNE LIMITE À VOTRE GÉNÉROSITÉ ?



Le présent d'usage est la remise d'un **cadeau à l'occasion d'un évènement**. Il peut porter sur toutes sortes d'objet ou de bien : meubles, somme d'argent, valeurs mobilières... à l'exception d'un bien immobilier qui nécessite l'intervention d'un notaire. Contrairement à une donation, il n'est pas imposable, vous n'avez pas de déclaration à faire ni de droits à payer.

La qualification de présent d'usage suppose que deux conditions soient remplies :

- il faut qu'il soit réalisé à l'occasion d'un **évènement particulier**
- Il faut qu'il soit en **rapport avec votre patrimoine** :

Aucune limite de montant n'est fixée par les textes, mais votre présent d'usage ne doit pas être disproportionné par rapport à votre patrimoine et / ou vos revenus. Quel est le seuil de tolérance du fisc ?

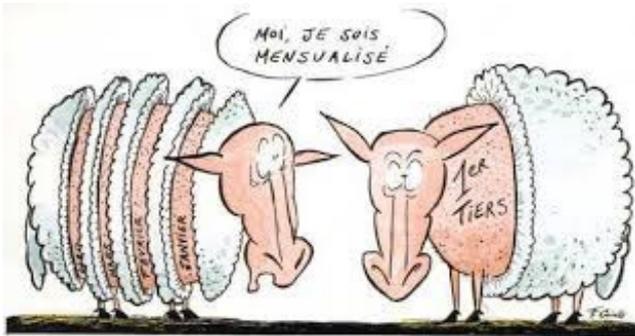
Les juges considèrent qu'en offrant une somme d'argent inférieur à environ 2% de votre patrimoine ou 2.5% de votre revenu annuel, vous réalisez un présent d'usage.

Notons également que la valeur de votre présent d'usage par rapport à votre patrimoine sera appréciée au moment de votre cadeau et non plus tard.

N'oubliez pas, si vous le pouvez, de donner des valeurs mobilières. Les plus-values latentes seront gommées, joli cadeau !

Les bonnes et les mauvaises idées pour réduire vos impôts

QUELQUES BONNES IDÉES RETENUES PAR LE CABINET POUR RÉDUIRE SON IMPÔT AVANT LA FIN DE L'ANNÉE



SOLUTIONS d'INVESTISSEMENT			
PERP Plan d'Épargne Retraite Populaire	Blocage des sommes jusqu'à la retraite Sortie en capital à hauteur de 20%	Impact fiscal Déduction de la somme du revenu imposable. L'économie est proportionnelle à la tranche d'imposition Plafond de déduction lié aux revenus	Sélection du cabinet Compagnies offrant une gamme de supports large et évolutive. Compagnies solides dont la gestion permet d'assurer les rentes à long terme.

Le prélèvement à la source ayant été décalé à 2019, les versements réalisés en 2017 sur le PERP bénéficieront d'une efficacité fiscale, contrairement à ceux qui seront réalisés en 2018.

FCPI Fonds Commun de Placement dans l'Innovation	Blocage des sommes pendant 8 ans	Réduction d'impôt de 18% Investissement plafonné à 12 000€ / 24 000€ (couple)	Partenaires bénéficiant d'un historique important et de résultats probants
LOI GIRARDIN INDUSTRIELLE (DOM TOM)	Intérêt de l'opération = dégager une réduction d'impôt plus élevée que l'apport réalisé au sein de l'opération	Réduction d'impôt de 110 à 115% de l'apport réalisé	Offre mutualisée sur plusieurs investissements et montage sécurisé avec risque de défaut limité au maximum. Partenaire bénéficiant d'une bonne connaissance des marchés ultramarins

SOLUTIONS AU SEIN DE L'ENTREPRISE			
Chèques cadeau	Attribution de sommes aux salariés, sous forme de chèque cadeau	Déduction du bénéfice Somme non soumise aux charges sociales	Partenaire bancaire spécialisé
Épargne salariale PEE et PERCO	Création d'une épargne avec l'aide de l'entreprise via un abondement	Abondement déductible du bénéfice de l'entreprise Taux de charges sociales de 16/20%	Partenaire spécialisé offrant un suivi juridique de qualité ainsi qu'une large gamme de supports d'investissement

SOLUTIONS FAMILIALES ou ASSOCIATIVES			
Présents d'usage Cf article dédié dans la présente newsletter		Offrir à ses proches une somme à l'approche des Fêtes, sans que cela soit assimilé à une donation	
Dons aux associations		Réduction de 66 à 75% selon le type	

Quelques mauvaises idées à fuir, selon le cabinet

• LES SCPI fiscales

Certains d'entre vous pourraient être tentés par les stratagèmes commerciaux déployés par certains commerciaux mettant en avant les atouts des lois de défiscalisation : PINEL en tête, mais également MALRAUX. Afin de faciliter l'accès à ces dispositifs, il a été créée une offre de SCPI dites « fiscales ». Cependant, il faut éviter les SCPI fiscales et en particulier les SCPI PINEL qui offrent certes un avantage fiscal à l'entrée (18% de réduction d'impôt) mais qui comportent un risque lourd dans leur structure même d'investissement.

- souvent investissements immobiliers dans des immeubles collectifs à but locatif et n'offrant qu'un intérêt patrimonial très limité
- biens neufs souvent surpayés
- loyers plafonnés, ce qui diminue donc la rentabilité de ce type de placement
- risque d'illiquidité à la sortie
- incertitude sur l'évolution du marché et sur les modalités de sortie du dispositif à long terme

• En outre, l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, met en garde contre

- **tout investissement dans les pierres précieuses, notamment les diamants.** Toutes les sociétés ne sont pas habilitées à exercer leur activité en France

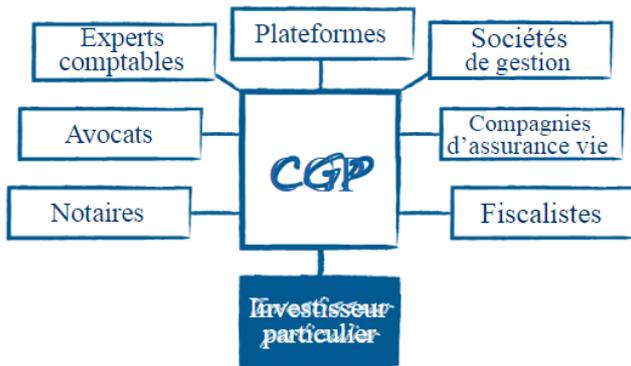
- **Le trading à « haute fréquence ».** Ce type de logiciel, se base sur un algorithme qui a pour objectif de réaliser des analyses techniques des cours en direct afin de déterminer quelles sont les meilleures positions à prendre à court terme. Le calcul se fait donc automatiquement et en tenant compte de critères concrets et mathématiques uniquement, ce qui assure une fiabilité d'analyse très forte. Auparavant destiné aux sociétés d'investissement et aux traders professionnels, les technologies utilisées pour le trading à haute fréquence sont désormais accessibles à tous via les plateformes de trading en ligne.

- **Le marché des changes, le « FOREX ».** Des escroqueries réalisées via des sites non autorisés et, dans le meilleur des cas, des pertes presque certaines.

En conclusion, ne faites confiance qu'aux personnes habilitées à exercer certaines activités financières. Vérifiez l'identité de toute personne qui pourrait vous solliciter (enregistrement ORIAS, AMF), méfiez-vous des promesses de performances non expliquées et n'hésitez pas à nous interroger en cas de besoin...

Qu'est-ce qu'un bon conseiller en gestion de patrimoine ?

VOTRE CONSEILLER DE PATRIMOINE INDÉPENDANT, LA MÉMOIRE DE VOTRE PATRIMOINE



Mais attention, afin de donner date certaine à la créance de restitution et de permettre ensuite sa déduction lors de la succession, une certaine procédure devra être respectée au moment du décès de l'assuré

1) Soit le bénéficiaire pourra faire enregistrer par l'administration l'avenant de décès émanant de la compagnie d'assurance

2) Soit procéder à la rédaction d'une convention de quasi usufruit
 - Acte notarié qui sera enregistré par le notaire
 - Acte sous seing privé enregistré auprès de l'administration fiscale

Sans cela, le démembrement entre le quasi-usufruitier et le nu-proprétaire ne sera reconnu et aucune dette ne pourra ainsi venir en déduction, ce qui aura rendu stérile le démembrement de la clause bénéficiaire.

Notre rôle sera d'assister, dans un moment difficile pour eux, nos clients concernés et ainsi à la fois préserver leurs intérêts et veiller à l'application des volontés du défunt.

C'est cette relation de proximité et cette connaissance approfondie de nos clients qui nous ont permis de préciser les modalités de rédaction et d'enregistrement de ce quasi-usufruit sans lesquels cette stratégie n'aurait eu aucun effet.

Vous le savez, en tant que client du cabinet, votre CGPI vous aide dans la prise de décision pour votre épargne, mais surtout il vous accompagne dans la gestion globale de votre patrimoine, tel un médecin généraliste qui veillera sur vous et votre famille, voire sur votre entreprise le cas échéant, vous préconisant un traitement approprié et individualisé.

Quels sont ses principaux atouts :

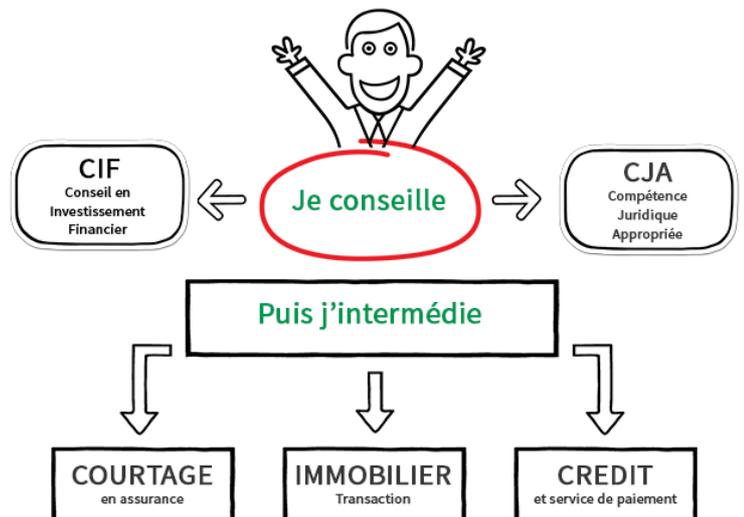
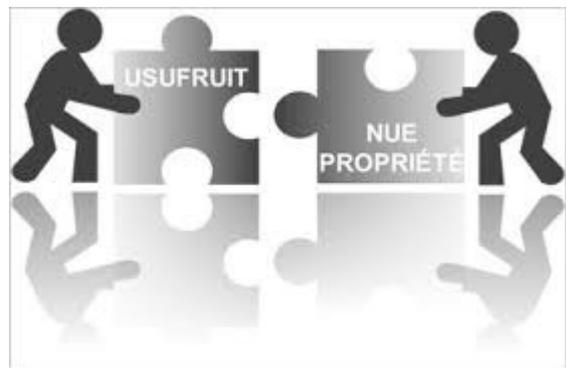
- Un diagnostic et des services personnalisés
- Une bonne définition de vos objectifs
- Source d'information, force de proposition et stratégie
- La sélection de solutions d'investissements et de conseils spécifiques et adaptés
- Un partenariat solide et durable

Mais vos conseillers sont présents aussi au-delà, afin de veiller à ce que les solutions définies puissent être menées à bon terme.

Nous souhaitons vous donner un exemple précis, tiré de plusieurs expériences récentes du cabinet :

Le suivi des opérations ayant donné naissance à un quasi-usufruit et plus particulièrement le suivi de la créance de restitution. Cette situation se présentera notamment lors du décès d'un assuré de contrat d'assurance vie, ayant mis en place une clause bénéficiaire démembreée. Il peut être prévu que le démembrement sera matérialisé par un quasi-usufruit au profit de l'usufruitier, souvent le conjoint survivant. Le quasi-usufruitier peut dépenser les actifs monétaires comme s'il en était propriétaire à charge pour lui de rendre l'équivalent, en argent ou en nature, à l'extinction de l'usufruit.

→ Ainsi, le nu-proprétaire, souvent les enfants, auront en contrepartie une créance sur la succession de l'usufruitier : la créance de restitution. Or, une telle créance est fiscalement déductible de l'actif successoral de l'usufruitier.



Inspiration automnale 2017

OÙ SORTIR ?

La bohème de Puccini, au Saarländische Staatstheater de Sarrebruck



Un ton, un rythme, des répliques qui fusent, des airs de pure volupté, un orchestre qui scintille et se love dans les voix : ce sont, jetées avec un sens de l'invention et de la concision extraordinaire, quelques-unes des formules géniales de Puccini qui courent d'un bout à l'autre dans La Bohème.

Au départ : un roman plaisant d'Henry Murger. Au final : deux heures de mélodrame parmi les plus belles et populaires de tout le répertoire italien. L'éclat et le lyrisme de Puccini se doublent d'un sens aigu du paroxysme et d'une passion gourmande des voix ; l'orchestre, lui, procède par touches et par climats et, dans un discours où les airs s'imbriquent avec une merveilleuse fluidité, emporte tout sur son passage : le spectateur est happé par les rouages de cette mécanique, puis ému aux larmes par un théâtre qui n'est que vie et effusion des sentiments.

QUE LIRE ?

Elena et Lila vivent dans un quartier pauvre de Naples à la fin des années cinquante. Bien qu'elles soient douées pour les études, ce n'est pas la voie qui leur est promise. Lila abandonne l'école pour travailler dans l'échoppe de cordonnier de son père. Elena, soutenue par son institutrice, ira au collège puis au lycée. Les chemins des deux amies se croisent et s'éloignent, avec pour toile de fond une Naples sombre, en ébullition.

Elena Ferrante
L'amie prodigieuse



Formidable voyage dans l'Italie du boom économique, L'amie prodigieuse est le portrait de deux héroïnes inoubliables qu'Elena Ferrante traque avec passion et tendresse.

QUE VOIR ?

Confident Royal

L'extraordinaire histoire vraie d'une amitié inattendue, à la fin du règne marquant de la Reine Victoria. Quand Abdul Karim, un jeune employé, voyage d'Inde pour participer au jubilé de la reine Victoria, il est surpris de se voir accorder les faveurs de la Reine en personne. Alors que la reine s'interroge sur les contraintes inhérentes à son long règne, les deux personnages vont former une improbable alliance, faisant preuve d'une grande loyauté mutuelle que la famille de la Reine ainsi que son entourage proche vont tout faire pour détruire. A mesure que l'amitié s'approfondit, la Reine retrouve sa joie et son humanité et réalise à travers un regard neuf que le monde est en profonde mutation.



Inspiration automnale 2017

ET POUR FINIR, LA RECETTE
DU CHEF !

Travers de porc en croûte d'épices colombo et maïs grillé



Préparation : 15 min

Cuisson : 1h.

Pour 4 personnes :

- 1kg de travers de porc
- 4 épis de maïs
- 5 cuillérées à soupe de pâte à colombo
- 1/2 citron vert
- 400 gr de beurre
- sel et poivre

⇒ Découpez les travers de porc en gros morceaux.

⇒ Retirez les premières couches de feuille des épis de maïs. Décollez toutes les feuilles des épis mais ne retirez totalement que les feuilles du dessus ainsi que les filaments.

⇒ Mélangez la pâte de colombo avec le jus du 1/2 citron vert.

⇒ Préchauffez le four à 180 degrés. Badigeonnez le côté gras des travers de porc avec la pâte de colombo et placez les dans un plat allant au four. Enfourez pour 1 heure. Si la croûte semble trop sécher, couvrez avec une feuille de papier d'aluminium.

⇒ Au bout de 40 minutes de cuisson, faites fondre le beurre dans la surface des épis de maïs à l'aide d'un minceau. Placez-les dans le plat à côté des travers de porc, enfourez et poursuivez la cuisson. Servez dès la sortie du four.

Notre conseil vin : un collioure blanc

Bon appétit et joyeux halloween !